



Procédure de demande d'ouverture de blogs ou de sites

publié le 05/04/2018 - mis à jour le 21/10/2023

Procédure de demande d'ouverture de blogs ou de sites

Descriptif :

Procédure de demande d'ouverture de blogs ou de sites

Si vous souhaitez bénéficier d'un site public ou d'un blog pour présenter l'école ou certaines actions, le directeur peut en faire la demande sur [Webecole](#), application disponible depuis l'intranet.

Si vous hésitez entre les deux interfaces, vous pouvez découvrir les espaces publics des écoles de Charente utilisatrices.

- [les blogs](#)

- [les sites](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.